

*Par le réalisateur d'EXIT- Le droit de mourir, Prix du Cinéma Suisse 2006
et Golden Link du meilleur documentaire européen*

LA FORTERESSE

Un film de Fernand Melgar



Pour la première fois, une caméra franchit la porte d'un Centre d'accueil pour requérants d'asile en Suisse, sans aucune restriction. Elle nous offre un regard à hauteur d'homme sur un lieu de transit austère où 200 hommes, femmes et enfants attendent, entre doute et espoir, que l'État décide de leur sort. L'empathie et la méfiance ponctuent les échanges entre les résidents et le personnel du Centre, chargé d'appliquer la loi la plus restrictive d'Europe en matière d'asile. LA FORTERESSE nous plonge, avec une émotion qui n'exclut pas l'humour, au cœur de ce tri quotidien d'êtres humains.

Documentaire - Suisse - 104' - 35mm - 1:1.66 - stéréo - www.laforteresse.ch

Distinction

[62e LOCARNO FILM FESTIVAL](#) Première mondiale (5-15 août 2008)

Léopard d'Or, compétition Cinéastes du Présent

[2e FESTIVAL "CINEMA VERITE" TEHERAN](#) Première internationale (15-19 oct. 2008)

Grand Prix, compétition internationale

[49e FESTIVALE DEI POPOLI](#) Florence (14-21 novembre 2008)

Prix du public et mention spéciale du jury, compétition internationale

[11e RIDM](#) Montreal (13-23 novembre 2008)

Grand Prix et mention spéciale du jury pour le montage, compétition internationale

[PRIX DU CINEMA SUISSE 2009](#), Lucerne (7 mars 2009)

Nomination meilleure documentaire

[BAFICI](#) Buenos Aires (25 mars - 5 avril 2009)

Mention spéciale du jury, compétition Droits Humains

Festival

[62e LOCARNO FILM FESTIVAL](#) (5-15 août 2008) **Léopard d'Or, compétition Cinéastes du Présent**

[2e FESTIVAL DE DOCUMENTAIRE "CINEMA VERITE"](#) Téhéran (15-19 oct.2008) **Grand Prix, compétition internationale**

[VIENNALE 2008](#) Vienne (17-29 octobre 2008) Sélection officielle

[49e FESTIVALE DEI POPOLI](#) Florence (14-21 novembre 2008) **Prix du public et mention spéciale du jury, compétition internationale**

[5e FESTIVAL DE CINE EUROPEO](#) de Sevilla (7-15 novembre 2008) Section compétitive Eurodoc

[18e DAKINO INTERNATIONAL FILM FESTIVAL](#) Bucarest (26-29 novembre 2008) Section "Politique et cinéma"

[11e RIDM](#) Montreal (13-23 novembre 2008) **Grand Prix et mention spéciale du jury pour le montage, compétition internationale**

[46e FIC GIJON](#) - Espagne (20-29 novembre 2008) Programme spécial "Llendes"

[32e GÖTEBORG INTERNATIONAL FILM FESTIVAL](#) Suède (23 janvier - 2 février 2009) Sélection officielle

[PRIX DU CINEMA SUISSE 2009](#), Lucerne (7 mars 2009) **Nomination meilleure documentaire**

[CCCB](#) Barcelone (11 février 2009) Programme spécial

[TAMPERE FILM FESTIVAL](#) (4 - 8 mars 2009) Programme spécial "Whatta Helvetia? - States of Mind from the Land of the Alps"

[ONE WORLD 09](#) Prague (11 - 19 mars 2009) Panorama Europe in (One) World: Europe without Barriers

[EURODOK 2009](#) Oslo (18 - 22 mars 2009)

[BAFICI](#) Buenos Aires (25 mars - 5 avril 2009) **Mention spéciale du jury, compétition Droits Humains**

[4e DOC A TUNIS](#) (2 - 6 avril 2009) Programme "Migration et mouvance"

[MOVIE THAT MATTER](#) Amsterdam (2 - 8 avril 2009) Compétition internationale

[7th HUMAN RIGHTS FILM FESTIVAL](#) San Sebastian (18 - 25 avril 2009) Compétition internationale

[DOKFILMWOCH](#)e Hambourg (23 - 29 avril 2009) Programme international

[DOKFEST](#) Munich (6 - 13 mai 2009) Compétition internationale

[NODODOCFEST](#) Trieste (6 - 11 mai 2009) Section compétitive "Panorama"

[PLANETE DOC REVIEW](#) Varsovie (8-17 mai 2009) Compétition internationale

[SEATTLE INTERNATIONAL FILM FESTIVAL](#) (21 mai - 14 juin 2009) Compétition internationale

[GUTH GAFA](#) Irlande (11 - 14 juin 2009) Sélection officielle

[ISCHIA FILM FESTIVAL](#) Italie (5-11 juillet 2009) Sélection officielle "Scenari"

[FÜNF SEEN FILMFESTIVAL Gilchen](#) (28 juillet - 5 août 2009) Compétition films humanitaires

[41e MUESTRA CINEMATOGRAFICA DEL ATLANTICO](#) Alcances (10 - 19 septembre 2009)

[DOCLISBOA](#) Lisbonne (15-25 octobre 2009) Compétition internationale

[YAMAGATA INTERNATIONAL DOCUMENTARY FILM FESTIVAL](#) Japon (8-15 octobre 2009) Compétition internationale

À propos du film

Parvenus au pays de la Croix-Rouge, beaucoup d'exilés ayant fui leur pays, épuisés par un voyage souvent effectué au péril de leur vie, se croient arrivés à destination, enfin en sécurité. Peu imaginent qu'une dernière épreuve décisive (peut-être la plus difficile) les attend : la nouvelle procédure d'asile suisse. Plébiscitée par le peuple en 2006, elle est aujourd'hui, pour ces non-Européens, le seul accès légal pour s'établir dans notre pays.

Toute personne espérant obtenir l'asile doit se présenter dans l'un des cinq Centres d'enregistrement et de procédure (CEP) répartis aux principales portes d'entrée du territoire : Altstätten, Bâle, Chiasso, Kreuzlingen ou Vallorbe. Dans ces espaces sécurisés interdits au public, truffés de caméras de surveillance et entourés de hauts barbelés, tout se joue en moins de 60 jours. Des blocs de béton secrets et hermétiques gardés à l'écart du monde, où des «faiseurs de Suisse» modernes procèdent à deux auditions et une armada d'expertises pour déterminer le bien-fondé de la demande d'asile. Aujourd'hui, seul 1% des cas traités au Centre obtiendra l'asile. Pour les autres, au mieux une admission provisoire, le plus souvent 24 heures pour quitter le territoire.

Pour la première fois, après de longues négociations, l'Office fédéral des migrations (ODM) ouvre les portes de l'un de ses Centres, sans aucune restriction ni censure. Une autorisation exceptionnelle jamais encore accordée.

LA FORTERESSE est un documentaire d'immersion, sans commentaire ni interview, qui observe à hauteur d'homme le fonctionnement du Centre de Vallorbe (Jura vaudois) pendant 60 jours, durée qui correspond au temps de résidence maximal pour un requérant. Dans ce lieu de transit austère, soumis à un régime de semi-détention et à une oisiveté forcée, deux cents hommes, femmes et enfants de toute origine attendent, entre un passé douloureux et un avenir incertain, que la Confédération décide de leur sort.

Plongé au cœur de ce tri quotidien d'êtres humains, le film dresse le portrait de cette institution fédérale du point de vue des requérants, mais aussi de celui du personnel chargé de la faire fonctionner. Diriger les auditions, assurer la sécurité, nettoyer les chambres, nourrir les gens... Près de 90 personnes se partagent les tâches nécessaires à faire marcher cette machine complexe. Suisses, Étrangers, frontaliers ou parfois même d'anciens requérants, tous ces employés vivent une relation particulière avec leur travail. Confrontés jour après jour face à ce flux continu d'humanité à la dérive, leur tâche aussi délicate que compliquée consiste à choisir entre qui doit partir et qui peut rester.

Le film s'attache à suivre une dizaine d'«acteurs», employés comme requérants, et rencontre des situations très diverses, souvent difficiles, quelques fois drôles ou pathétiques, dans un quotidien aussi chaotique que strictement réglementé. Entre ces «personnages», les regards – forcément différents – s'échangent, tantôt bienveillants, tantôt méfiants, souvent interrogateurs et parfois fuyants. Ensemble, ils offrent un éclairage pertinent sur une réalité où les clivages culturels et les différences de statut – décideurs d'une part, solliciteurs de l'autre – sont le lot quotidien. Au fil des différents parcours, le film raconte ainsi, avec une densité narrative presque fictionnelle, l'ambivalence des liens que la Suisse entretient avec ses demandeurs d'asile.

Encore un film sur l'asile ? Dépassant par son approche et sa forme un discours trop souvent articulé autour de "victime" ou "abuseur", ce documentaire propose un point de vue inédit sur la question, aujourd'hui décisive en Europe, des flux migratoires et de l'immigration sélective censée l'endiguer. À travers un regard sensible et non dénué d'humour, l'on découvrira les enjeux qui prennent vie dans ce microcosme, miroir de l'affrontement planétaire entre les nantis qui «ne peuvent pas accueillir toute la misère du monde» et les damnés de la terre.

C'était un dimanche soir

« Le 24 septembre 2006, les résultats étaient sans appel : une large majorité de la population suisse avait dit oui aux « lex blocher » et voté pour un durcissement des lois sur l'asile et les étrangers. Le présentateur du téléjournal résumait les principaux changements : les déboutés de l'asile seront privés d'aide sociale, ceux qui voudraient rester risqueront deux ans de prison dès l'âge de 15 ans. Ou encore : toute personne demandant l'asile sans papiers d'identité sera refoulée dans les 48 heures ; fouille sans mandat de perquisition, même dans un logement privé ; toute personne qui accueille chez elle, aide ou assiste un requérant d'asile débouté, risque la prison ferme pour une année ; plus de permis C (droit d'établissement) automatique pour les étrangers ayant résidé dix ans en Suisse ; restrictions sur le regroupement familial (pourtant garanti par la convention européenne des droits de l'homme) et sur le mariage entre Suisse et étranger.

Certes, l'issue du scrutin ne faisait guère de doute. Mais c'est son ampleur (68% de oui) et son unanimité territoriale qui m'ont profondément choqué. Surtout dans un pays où une personne sur cinq est un étranger et où les demandes d'asile n'avaient jamais été aussi basses depuis 20 ans. La droite populiste savourait son écrasante victoire après avoir mené une campagne xénophobe montant en épingle chaque fait divers, attisant la peur de l'étranger venu hors des frontières d'une Europe à laquelle la Suisse n'a toujours pas adhéré et qu'une partie de la population continue d'observer avec scepticisme. Son tribun, le conseiller fédéral Christoph Blocher, déclarait : « Les nombreux problèmes que pose la proportion élevée d'étrangers en Suisse ne sont pas résolus pour autant. Il s'agit maintenant de mettre fin également à la constante violation de nos règles culturelles et sociales ainsi que de nos valeurs fondamentales démocratiques et chrétiennes par des étrangers qui refusent de s'intégrer ». Et de dévoiler les plans futurs de son parti : intégration forcée, naturalisation à l'essai, expulsion de familles entières lorsque l'un de ses membres commet un délit, mise à l'index de l'islam, remise en question de la nouvelle loi anti-raciste comme atteinte à la liberté d'expression, etc.

J'ai eu mal au ventre ce soir-là. Une angoisse sourde m'a envahi et un souvenir douloureux de mon enfance a refait surface. C'était au début des années 70, un dimanche soir, j'avais dix ans. Nous regardions avec appréhension le téléjournal du soir. Nous étions une famille d'immigrés espagnols vivant dans la banlieue ouvrière de Lausanne. Mon père était venu comme « saisonnier » en 1962. Il faisait partie de cette main-d'œuvre bon marché que la Suisse, dès l'après-guerre, était allée chercher dans le sud de l'Europe. Des dizaines de milliers d'ouvriers étaient entassés dans des baraquements insalubres. On leur confiait les travaux les plus pénibles pour un salaire de misère. Ils étaient à la merci de leur employeur qui renouvelait ou non leur contrat de travail et de la police des étrangers qui les terrorisait.

Mais mon père ne supportait pas de vivre sans sa famille. Un jour, une année après son arrivée, il nous a fait venir clandestinement. Ma mère a vite trouvé du travail, ma sœur et moi étions enfermés toute la journée comme beaucoup d'enfants de saisonniers. Chaque fois que l'on sonnait à notre porte, nous nous cachions sous le lit. Les choses ont fini par s'arranger : mes parents ont obtenu un permis de séjour et nous avons eu le droit d'aller à l'école.

Ce dimanche-là, le peuple suisse votait. Une initiative dite « contre l'emprise étrangère » lancée par le conseiller national James Schwarzenbach visait à réduire le pourcentage des travailleurs immigrés. Des débats passionnés avaient eu lieu dans tout le pays. La gauche avait protesté, mais c'est surtout la droite libérale qui avait énergiquement combattu ce qu'elle jugeait être un suicide économique : on avait encore trop besoin de ces bras bon marché dans l'agriculture, l'hôtellerie ou le bâtiment. Mes parents étaient sûrs que nous allions être expulsés. Des voisins avaient déposé une valise en carton devant notre porte. Dans la cour de mon école, mes camarades suisses se moquaient de nous : « Les magutes et les espingoins vont rentrer chez eux ! »

Le peuple avait rejeté l'initiative Schwarzenbach de justesse. Mais mon père avait dit : « Un jour, ils diront oui. Il n'y a pas d'avenir pour nous ici. » Cette initiative a laissé une profonde blessure auprès de toute une génération d'immigrés. Comme beaucoup de leurs semblables, mes parents ont vécu à partir de ce moment avec l'angoisse d'être expulsés d'un jour à l'autre. En 1989, après 27 années passées en Suisse, mes parents sont rentrés en Espagne. Ma sœur et moi sommes restés.

Quand mes enfants sont nés, j'ai entamé une procédure de naturalisation assez compliquée qui dura trois ans. Mon père s'est senti trahi quand je lui ai montré mon nouveau passeport à croix blanche. J'ai trouvé sa réaction stupide : j'ai passé l'essentiel de ma vie en Suisse et j'y ai fondé ma famille. Je voulais être un citoyen à part entière, offrir à mes enfants des racines et pouvoir enfin voter.

Le soir du 26 septembre 2006, j'ai compris que mon père avait dit vrai : les Suisses ont fini par dire oui. J'ai eu un énorme sentiment de déception et de honte envers mon pays d'adoption. En tant que naturalisé de fraîche date, je ne me reconnaissais pas dans cette décision. Je pensais à ce qu'avaient enduré mes parents et à cet étranger que j'avais moi-même été. Ce soir-là, une partie de mon être était niée. Que signifie cette réaction de repli et de rejet de l'étranger que l'on cultive dans ce pays ? Est-ce que les Suisses sont un peuple xénophobe ? Ou est-ce que ce rejet est une réponse au manque de repères d'identité nationale, un socle unificateur dans une Suisse qui risquerait de partir en éclats au cœur d'une Europe et d'un monde menaçants ?

Héritage de la neutralité, le droit d'asile est une pièce maîtresse de la tradition humanitaire de la Suisse. Ce pays des droits de l'homme et des grandes institutions humanitaires a toujours été, au cours de sa longue histoire, une destination privilégiée pour les réfugiés de toutes origines et de toutes confessions ou appartenances politiques. La Convention de Genève est la base de sa politique d'asile. Elle pose pour principe que nul ne peut être refoulé dans un État où sa vie et sa liberté sont menacées, où il risque la torture et des châtiments dégradants.

Mais la récente adoption par son peuple de l'une des législations les plus restrictives d'Europe semble avoir sonné le glas de cette longue tradition humanitaire. Cette nouvelle loi sert aujourd'hui de référence à l'extrême-droite européenne : Le Pen a souligné que « les nouvelles lois suisses sont très proches de ce que souhaite pour la France le Front National », et l'extrême-droite autrichienne l'a intégrée dans sa campagne avant les élections législatives. D'une arche de Noé humanitaire, il semble que nous soyons revenus aux heures sombres de la dernière guerre mondiale, lorsque le conseiller fédéral Eduard Von Steiger justifiait le refoulement des Juifs à la frontière par ces mots : « das Boot ist voll » (la barque est pleine).

Dans la révision de la loi sur l'asile comme dans la nouvelle loi sur les étrangers, le migrant est d'abord vu comme une menace, un fauteur de troubles, un profiteur dont il convient de se méfier. On érige donc des barrières, soit en interdisant toute forme d'immigration qui ne proviendrait pas de l'Union européenne (ce qui exclut près de 95% des habitants de la planète !), soit en faisant de l'accès à l'asile un mirage. Et si malgré tout un étranger, quel que soit son statut, parvient à passer nos frontières, tout est bon pour lui faire sentir qu'il est et restera un citoyen de deuxième catégorie.

Je voudrais comprendre ce qui attise dans ce pays la peur de l'autre, ce qui nous pousse à verrouiller notre porte et qui transforme cette terre d'asile en une forteresse imprenable. Pour mener à bien ce projet, j'ai choisi de porter mon regard sur un lieu hautement stratégique : un centre d'enregistrement et de procédure (CEP). Car c'est là, dans ce sas d'entrée des réfugiés, que va se jouer le destin du requérant. C'est là que le tri s'opère, que la décision tombe. Après deux entretiens, les fonctionnaires fédéraux vont déterminer la vie du requérant : il peut rester ou il doit partir. Parmi les quatre CEP de Suisse, j'ai choisi celui du pays romand, sis à Vallorbe, une petite ville de 3000 habitants dans le Jura vaudois. »

Fernand Melgar, mars 2006

Entretien avec le réalisateur

Votre film évoque deux forteresses: le centre de Vallorbe, avec ses grilles et ses barbelés, et la Suisse, où il est si difficile d'obtenir l'asile...

J'en ajouterais même une troisième: l'Europe, qui comme la Suisse se barricade de plus en plus et se méfie du monde menaçant qui l'entoure. Nous sommes revenus à une période moyenâgeuse, où l'on construit de plus en plus de forteresses. Je tenais à la dimension symbolique du titre, car pour moi, le centre n'est pas un lieu anecdotique. Il est représentatif de ce que sont devenus les rapports entre le Nord et le Sud: un mélange contradictoire d'humanisme, de rejet et de mauvaise conscience.

La forteresse de Vallorbe, pourtant, vous a ouvert ses portes. Comment avez-vous obtenu l'autorisation de tourner?

Je suis allé voir le chef du centre. Je lui ai expliqué que je ne voulais pas filmer les lieux durant une après-midi, comme le ferait une équipe de télévision, mais que mon projet s'inscrivait sur le long terme. Je voulais y rester deux mois, c'est-à-dire la durée maximale de séjour pour les requérants. L'idée lui a plu, on ne la lui avait jamais proposée. A partir de là, il est un peu devenu le coproducteur du film! Et en attendant l'autorisation de l'Office fédéral des migrations (ODM), il nous a laissés venir au centre, l'ethnologue Alice Sala, le dramaturge Claude Muret et moi-même, sans caméra ni équipe technique, pour que nous puissions en comprendre le fonctionnement.

Cette prise de température a duré six mois...

Oui, nous étions là un peu comme des stagiaires. On a servi des repas, fait du nettoyage, assisté à des auditions... Ce temps nous a permis de mûrir notre projet et de nouer une relation de confiance avec le personnel, qui au départ était assez méfiant. Les auditeurs, surtout, avaient peur des éventuelles représailles de la part des requérants. Quand le tournage a commencé, d'ailleurs, seul un auditeur avait accepté d'être filmé. Mais d'autres ont fini par suivre, probablement par curiosité et se sont pris au jeu du cinéma.

Les requérants, eux, se regroupent par communautés. Quand vous gagnez la confiance d'un Géorgien, par exemple, tous les Géorgiens vous font confiance. Mais ce n'était pas gagné d'avance! Il a fallu beaucoup dialoguer pour qu'ils acceptent de tourner. Durant ces six mois, j'ai pris environ 3000 photos, dont beaucoup de portraits. Certains m'ont réclamé un tirage pour l'envoyer à leur famille. Cela crée des liens. Peu à peu, je suis devenu le photographe du centre.

Dans le même temps, vous convainquez les fonctionnaires de l'ODM. Quelles exigences ont-ils posées?

Ils craignaient pour la sécurité des requérants. Je leur ai garanti que personne ne serait filmé sans son consentement éclairé. J'ai signé une convention avec chacun des «acteurs» et je me suis engagé à ce que le film ne soit pas diffusé dans les pays d'origine, ni sur TV5 Afrique par exemple. Nous avons installé un banc de montage dans le centre et les gens pouvaient voir les images en permanence. S'ils changeaient d'avis et refusaient d'apparaître dans le film, je retirais les scènes.

Mais surtout, et cela m'a étonné, l'ODM ne m'a pas imposé de droit de regard. En voyant le film, son directeur Eduard Gnesa s'est exclamé, enthousiaste: «Eveline doit absolument voir ça!» C'est de là qu'est partie l'idée d'inviter la conseillère fédérale Widmer-Schlumpf à la projection au Festival de Locarno.

Vous-mêmes, aviez-vous des préjugés avant de franchir la porte du centre?

Vu les barbelés, le service de sécurité poussé à l'extrême et les fouilles à l'entrée, je m'attendais à y rencontrer des fonctionnaires carrés. Je me suis vite rendu compte que la réalité était plus nuancée. Le système protège les requérants, qui débarquent dans un environnement hostile. Rappelez-vous qu'en Suisse alémanique, la population d'un village a jeté des cocktails molotov sur un centre.

Je me souviens aussi du premier jour de tournage. Nous sommes arrivés le 3 décembre 2007 à 4h du matin pour assister à la relève des Securitas. On a vu arriver un Nord-africain, transi de froid. Il avait passé la nuit à la gare, croyant que le centre n'ouvrirait qu'aux heures de bureaux. Le Securitas lui a tendu une couverture, il lui a préparé un repas, il lui a donné un lit sans lui poser de questions. J'ai été très touché par cette scène. Cet homme

n'était plus dans son rôle de Securitas. Il était juste un être humain qui s'occupe d'un autre être humain.

C'est cette humanité-là que vous avez souhaité raconter?

Plutôt que faire le procès de l'asile, j'ai cherché à lui redonner un visage. Car d'un côté comme de l'autre, des êtres humains sont concernés. J'estime que lorsqu'on filme seulement les pieds des requérants ou qu'on floute leur visage, cela leur enlève leur dignité. J'ai aussi voulu montrer le travail des auditeurs, qui ne cherchent pas la vérité ou l'objectivité, mais la vraisemblance des témoignages. Ils doivent appliquer la loi la plus restrictive en Europe en matière d'asile à la lettre, mais restent toujours à l'écoute. J'espère que cela se voit dans le film, car le montage n'a pas été simple. Il a fallu réduire des auditions de quatre heures à quatre minutes!

La religion semble très présente dans le centre. Les requérants prient avec l'aumônier ou leur communauté. Même l'un des chefs, dans une scène assez cocasse, prend part à une cérémonie africaine!

A Vallorbe, même celui qui n'a pas la foi s'y rattache. Cela m'a frappé dès le premier jour. Les gens sont à un moment de leur vie où leur destin leur échappe. La ferveur est forcément plus forte. Jamais la nécessité de la spiritualité ne m'était apparue aussi clairement que dans ce centre. A un moment, un aumônier exprime un profond doute. Ce questionnement sur la foi est à mettre en relation avec les interrogations de la Suisse sur sa propre identité.

Quant à Pierre-Alain, le responsable de l'assistance qui participe à la cérémonie, il se montre tantôt gestionnaire, tantôt humaniste. Parfois, il en fait même un peu trop, comme dans cette scène où il s'approprie un peu le nouveau-né d'un couple de requérants. C'est un vrai personnage qui nous fait voyager dans toutes nos contradictions vis-à-vis de l'asile.

Votre film montre, mais ne commente pas. Vous n'utilisez ni voix off ni musique. Pourquoi cette distance?

L'idée de ce film est né après les votations sur l'asile de septembre 2006. J'ai eu l'impression que les citoyens étaient pris en otage, que le discours n'était que partisan, avec d'un côté le racisme, de l'autre l'angélisme. On était dans le noir ou le blanc et mon but était justement de remettre des tonalités. Car je ne fais pas de films militants, je fais des films engagés. Cela signifie que je n'explique pas aux spectateurs ce qu'ils doivent penser. Exit, mon précédent documentaire, est demandé autant par les détracteurs que par les partisans de l'euthanasie! Je ne suis pas un donneur de leçons. Je ne suis pas non plus le chevalier blanc de l'asile. Mon modeste travail de cinéaste, c'est d'abord de proposer un document. Ce qui ne m'empêche pas d'avoir mes convictions profondes et de donner un sens à mes films.

Quel est ce sens?

La Forteresse a réussi à rétablir le dialogue entre des gens qui ne se parlaient plus. Au début, on m'a dit que plus personne ne voulait entendre parler de l'asile. Mais les avant-premières ont eu un succès énorme. A Orbe, 100 personnes ont dû rester dehors par manque de places dans la salle! Et j'ai vu rigoler ensemble des gens qui s'entendent comme chiens et chats sur la question des étrangers. Je crois que le film est allé droit au cœur des Vallorbiens, et c'est ce qui compte.

Fiche artistique

réalisation	FERNAND MELGAR
image	CAMILLE COTTAGNOUD
son	MARC VON STÜRLER
montage	KARINE SUDAN
collaboratrice scientifique	ALICE SALA
collaboration scénario et montage	CLAUDE MURET
graphisme	JANKA RAHM
étalonnage	PATRICK LINDENMAIER
montage son	ALEXANDER MIESCH
mixage	DENIS SÉCHAUD
production	CLIMAGE
production déléguée	FERNAND MELGAR
coproduction	TÉLÉVISION SUISSE ROMANDE UNITÉ DOCUMENTAIRE IRÈNE CHALLAND, GASPARD LAMUNIÈRE TÉLÉVISION SUISSE ITALIENNE LUISELLA REALINI SRG SSR idée suisse ALBERTO CHOLLET ARTE G.E.I.E. UNITÉ DOCUMENTAIRE CHRISTIAN COOLS
soutien financier	L'OFFICE FÉDÉRAL DE LA CULTURE (DFI), SUISSE LA FONDATION VAUDOISE POUR LE CINÉMA FONDS RÉGIO FILMS SUCCÈS PASSAGE ANTENNE SUCCÈS CINÉMA
participation	RADIO ET TÉLÉVISION BELGES FRANCOPHONES CLAIRE COLART,

ISAN 0000-0001-E6F9-0000-2

© 2008 CLIMAGE TSR TSI SSR SRG idée suisse ARTE

Fiche technique

titre	LA FORTERESSE
titre anglais	THE FORTRESS
titre allemand	DIE FESTUNG
titre italien	LA FORTEZZA
titre espagnol	LA FORTALEZA
genre	DOCUMENTAIRE DE CINÉMA
durée	100 MINUTES
longueur	3'000 MÈTRES
format	35MM – 1: 1.66
vitesse	24 IMAGES/SECONDE
son	DOLBY DIGITAL SRD
Version originale	FRANÇAISE
Sous-titres	ANGLAIS / ALLEMAND / ITALIEN
lieu de tournage	CENTRE D'ENREGISTREMENT ET DE PROCÉDURE DE L'OFFICE FÉDÉRAL DES MIGRATIONS VALLORBE (SUISSE)
début / fin de tournage	DÉCEMBRE 2007 – FÉVRIER 2008
pays de production	SUISSE
première mondiale	FESTIVAL DU FILM DE LOCARNO 2008, COMPÉTITION CINÉASTES DU PRÉSENT LÉOPARD D'OR
son	DOLBY DIGITAL SRD
moyens techniques	CLIMAGE, LAUSANNE GB STUDIO BROADCAST, ROMANEL SUR MORGES ANDROMEDA, ZURICH SCHWARZFILM AG, OSTERMUNDIGEN MASE, GENEVE OBIOSOM, LISBONNE

Contact

PRODUCTION
Association Climage
Maupas 8
CH-1004 Lausanne
T +41 21 648 35 61
F +41 21 646 27 87
climage@climage.ch
www.climage.ch

DISTRIBUTION EN SUISSE
Look Now!
Filmverleih
Gasometerstrasse 9
CH-8005 Zürich
T +41 44 440 25 44
F +41 44 440 26 52
info@looknow.ch
www.looknow.ch

DISTRIBUTION INTERNATIONALE
Carol Spycher
Managing Director
Accent Films International
Rue de la Gare 46
CH-1820 Montreux
Switzerland
T +41 21 963 93 00
F +41 21 963 93 05
info@accent-films.com
www.accent-films.com

Pour toute information concernant l'exploitation du film en salles et sa carrière dans les festivals veuillez consulter le site www.laforteresse.ch